

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur

Objectif :

Formation permettant à un titulaire d'une qualification ERP1 ou IGH1, d'une équivalence ou d'une qualification SSIAP1 ne pouvant justifier d'une période de 1607 heures dans la fonction durant les 36 derniers mois, d'obtenir la qualification SSIAP1 ou de recouvrer la capacité à travailler comme agent de sécurité incendie.

Texte de référence :

Arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - *articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.*

Débouchés :

Tenir la fonction d'agent de sécurité incendie

Validation :

Test de connaissances et bilan pédagogique validé par le directeur des formations - attestation de remise à niveau SSIAP1 pour les titulaires de la qualification SSIAP1

- ou Certificat de qualification SSIAP 1 par équivalence délivré par le Ministère de l'Intérieur pour les titulaires des qualifications ERP ou IGH

Contenu pédagogique :

- Poste de sécurité – Fonctionnement d'un poste de sécurité – exercices interactifs de réception d'appels
- Rondes de sécurité et surveillance travaux – conduite d'une ronde de sécurité – rondes applicatives
- Appel et réception des services publics de secours – appel, accueil et guidage des services de secours – mise en application
- Mise en situation d'intervention – mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
- Mise en œuvre des moyens d'extinction – exercices d'extinction sur feux réels – protection individuelle

Pré requis :

Pré requis à la formation : - être titulaire du SSIAP 1 sans avoir travaillé dans la fonction pendant 1607 heures durant les 36 derniers mois - Ou être titulaire de la qualification ERP 1 ou IGH 1 et non recyclé - PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité - Aptitude médicale - Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante

Moyens pédagogiques :

Vidéoprojecteur et rétroprojecteur - Séquences vidéo relatives à la sécurité incendie - Supports de cours individualisés remis aux apprenants - S.S.I. de catégorie A - Circuit de vérification et de ronde

CALENDRIER DE FORMATION :

PARIS – LA DÉFENSE

11 au 13 jan	02 au 04 mai	06 au 08 sept
30 au 1 ^{er} fév	22 au 24 mai	20 au 22 sept
08 au 10 fév	07 au 09 juin	04 au 06 oct
01 au 03 mars	21 au 23 juin	18 au 20 oct
27 au 29 mars	05 au 07 juil	08 au 10 nov
05 au 07 avril	19 au 21 juil	22 au 24 nov
	28 au 30 août	06 au 08 déc


MARSEILLE

LYON

LILLE

Durée :

21 heures – 3 jours


Nombre de stagiaires :

15 participants maximum.


Lieu :

Formation en inter sur notre plateau formatif de Courbevoie La Défense (92) - Possibilité de formation en intra Paris et Province.


Tarif :

Nous consulter – Tarif multi stagiaire et intra sur demande.

Pour plus d'informations, contactez nous au  0811 656 206 / N° de déclaration d'Activité : 11751048975
n° non surtaxé